

Le 27 Février 2019

Prévisions de circulation Week-end du vendredi 1er au dimanche 3 mars 2019

Ce week-end annoncera la fin des congés de la zone A et la deuxième semaine de la zone C.

En zone sud, vendredi les bouchons récurrents seront au rendez-vous. Les usagers devront éviter les heures de pointe habituelles à proximité des grandes agglomérations (Marseille, Aix-en-Provence, Montpellier, Nice, Toulouse...). Samedi, des perturbations sont tout de même attendues, notamment sur les axes menant aux stations des Alpes du Sud et des Pyrénées dans le sens des retours. Dimanche, le réseau routier connaîtra les retours de week-ends habituels.

Vendredi 01 mars :

Dès le début de matinée et à compter de 16h00 et jusqu'en début de soirée, évitez :

- Les abords des grandes agglomérations où la circulation est soutenue ; l'autoroute A9 aux abords de Nîmes.
- L'autoroute A8 de Nice à la frontière italienne, dans les deux sens de circulation.
- Le divergent de l'autoroute A8/A51 à Aix-en-Provence jusqu'à la barrière de péage de Meyrargues.
- Le secteur de la Saulce en direction de Gap et Tallard sur le réseau national et départemental.
- Pour les Pyrénées la RN20, RN22, RN320 et RN116.

Samedi 02 mars :

Des ralentissements sont attendus, aux sorties des grandes agglomérations, sur les axes de transit dès 10h00 comme en fin d'après-midi notamment sur l'autoroute A51 dans le sens la Saulce - Aix en Provence, ainsi que dans les Pyrénées.

Dimanche 03 mars :

La circulation sera dense aux portes des grandes agglomérations comme Toulouse, Nice et Aix-en-Provence et sur le chemin des retours des stations de sport d'hiver.

Particularités de la zone sud

En Italie :

Interdiction générale sur le réseau routier et autoroutier pour les poids lourds de plus de 7.5T de PTAC le dimanche 3 mars 2019 de 9h00 à 22h00.

Manifestations sportives et culturelles :

Plusieurs manifestations sportives et culturelles peuvent entraîner des perturbations de circulation :
Dans les Alpes-Maritimes, sur l'autoroute A8 avec la fête du citron à Menton et le Carnaval de Nice, du 16 février au 02 mars 2019.

Le départ vers les stations de ski des Alpes du Sud :

Afin de contourner les principales perturbations, notamment au débouché de l'autoroute A51, les deux itinéraires figurant sur la carte, pourront vous être proposés.



Écouter régulièrement les radios diffusant de l'information routière :

Réseau France Bleu Provence : 103.6 FM
Radio Vinci : 107.7 FM (sur autoroute)



@Cezocsud

Conseils de conduite

Les intempéries.

Pluie, brouillard, neige, verglas... adaptez toujours votre conduite aux conditions météorologiques. N'oubliez pas qu'en cas de pluie ou d'intempérie les limites de vitesse autorisées sont revues à la baisse, donc ralentissez ! Si les conditions météo sont trop extrêmes (forte neige, vents violents...) différez si possible votre déplacement.

Par temps de neige.

Les conditions de circulation sont évidemment plus difficiles. Veillez à avoir des équipements adaptés : chaînes (*à la taille des pneus*) ou pneus spéciaux. En cas de neige, comme par temps de pluie, les vitesses maximales sont abaissées de 20 km/h sur les secteurs d'autoroutes et 10 km/h sur les autres routes. Allumez vos feux de croisement, réduisez votre vitesse en l'adaptant aux conditions de visibilité, respectez les distances de sécurité et laissez toujours la priorité aux engins de déneigement et de salage.

Le verglas.

Sur les routes verglacées, réduisez votre vitesse pour l'adapter aux conditions d'adhérence et limiter les effets d'une perte de contrôle. Augmentez les distances avec le véhicule qui vous précède. Adoptez une conduite souple et apaisée en évitant toute manœuvre brutale, notamment si vous devez freiner. Anticipez les courbes, les descentes et le franchissement des zones à risques tels que ponts, sous-bois, zones ombragées ou humides, etc..

Le brouillard.

Parce qu'il réduit de façon significative la visibilité et notamment la perception des distances, le brouillard est particulièrement dangereux sur route. Réduisez votre vitesse en l'adaptant aux conditions de visibilité. Allumez vos feux de croisement et si nécessaire, vos feux de brouillard. Augmentez les distances de sécurité avec le véhicule qui vous précède. N'oubliez pas que sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier, en cas de visibilité inférieure à 50 mètres, les vitesses maximales sont abaissées à 50 km/h.

L'éco-conduite est un comportement de conduite citoyen permettant de réduire le risque d'accidents de la route (de 10 à 15 %), de réduire sa consommation de carburant (jusqu'à 15% d'économie) et de limiter les émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique.